

LE MARDI 20 OCTOBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le mardi 20 octobre 2020, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Parents

Marie-Pier Blais
Daniel Cooke
Catherine Lamarche
Geneviève Morin
Natacha Thibault

Personnel

Jean Beauchamp
Ann Dontigny
Maxime Frappier
Karine Lemire
Arianne Pallagrossi

Communauté

Julie de Courval
Pierre Daoust
Renée-Claude Lapointe
Sylvain Tremblay

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire

M. Daniel Bellemare préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CA-2020-001

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MODALITÉS RELATIVES AUX ÉLECTIONS À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMINATION**

RÉSOLUTION CA-2020-002

Il est proposé par madame Marie-Pier Blais;

QUE les modalités relatives à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration soient celles prévues au document ayant pour titre : « Modalités relatives à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSIDENTE D'ÉLECTION – NOMINATION

RÉSOLUTION CA-2020-003

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay;

QUE monsieur Jasmin Bellavance soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Daniel Cooke se propose au poste de président du conseil d'administration.

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMINATION

RÉSOLUTION CA-2020-004

Attendu les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le président du conseil d'administration est nommé parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève;

Il est proposé par madame Natacha Thibault;

QUE monsieur Daniel Cooke soit nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mesdames Natacha Thibault et Catherine Lamarche se proposent au poste de vice-présidente du conseil d'administration.

Le président d'élection monsieur Jasmin Bellavance demande le vote.

Le vote est égal.

Madame Natacha Thibault retire sa candidature.

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMINATION

RÉSOLUTION CA-2020-005

Attendu les termes de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le vice-président du conseil d'administration est nommé parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke;

QUE madame Catherine Lamarche soit nommée vice-présidente du conseil d'administration pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Daniel Cooke prend son siège à titre de président du conseil d'administration.

DÉTERMINATION DE LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION CA-2020-006

Attendu que l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* définit que les membres du conseil d'administration sont désignés pour des mandats de trois ans;

Attendu que l'article 25 du règlement découlant de l'article 455.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que « lors de la première séance du conseil d'administration, les membres déterminent ceux qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans; ceux-ci doivent être deux ou trois dans chaque catégorie »;

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE les postes suivants aient un mandat de deux ans :

Représentants des parents	District 3
	District 5
Représentants du personnel	Enseignant
	Direction d'établissement
	Personnel d'encadrement
Représentants de la communauté	Profil - Expertise en matière de gouvernance
	Profil - Âgé de 18 à 35 ans

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION CA-2020-007

Attendu que l'article 168 de la *Loi sur l'instruction publique* définit que seuls peuvent prendre part aux délibérations du conseil d'administration, le directeur général et les personnes qui y sont autorisés par le conseil d'administration;

Il est proposé par madame Natacha Thibault;



QUE la directrice générale adjointe et le secrétaire général puissent systématiquement prendre part aux délibérations du conseil d'administration;

QUE les directions de service, d'école ou de centre puissent prendre part aux délibérations du conseil d'administration lorsqu'un ou des sujets abordés lors d'une rencontre relèvent de leur expertise;

QUE sur recommandation du directeur général, tout autre employé du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées puisse prendre part aux délibérations du conseil d'administration lorsqu'un ou des sujets abordés lors d'une rencontre relèvent de leur expertise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS

RÉSOLUTION CA-2020-008

Attendu que l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* définit que le conseil d'administration peut, par règlement, déléguer des fonctions et des pouvoirs aux membres du personnel cadre ou à un conseil d'établissement;

Attendu que la mission du centre de services scolaire doit être dispensée en respectant le principe de subsidiarité, soit « le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves »;

Attendu que le principe de subsidiarité implique une plus grande décentralisation des pouvoirs dans l'organisation;

Attendu le projet de *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs*;

Attendu que ledit projet de règlement a fait l'objet d'une consultation auprès des directions d'établissement et des membres du personnel d'encadrement conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust;

QUE le *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* soit adopté tel que déposé (Réf. Secrétariat général).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-009

Attendu que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* définit notamment que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

Attendu que le projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021 prévoit la tenue de 6 rencontres;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Geneviève Morin;

QUE le calendrier des rencontres du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021 soit adopté tel que ci-après définit :

20 octobre 2020 (mardi)	18 novembre 2020 (mercredi)
13 janvier 2021 (mercredi)	10 mars 2021 (mercredi)
5 mai 2021 (mercredi)	21 juin 2021 (lundi)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4

Les membres du personnel, mesdames Ann Dontigny, Karine Lemire, Nancy Morin, Ariane Pallagrossi, ainsi que messieurs Jean Beauchamp, Jasmin Bellavance et Maxime Frappier, se retirent afin d'éviter toute apparence de conflits d'intérêts.

Il est 19 h 51.

**ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – MODIFICATION**

RÉSOLUTION CA-2020-010

Attendu la présentation effectuée par la direction générale quant à l'ajout d'un membre du personnel-cadre ainsi qu'au reclassement de deux autres postes existants;

Attendu la recommandation formulée par le comité consultatif par l'entremise de la résolution CConsultatif-2020-021 adoptée le 26 août 2020;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay;

QUE l'organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2020-2021 soit modifiée tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du personnel mesdames Ann Dontigny, Karine Lemire, Nancy Morin, Ariane Pallagrossi, ainsi que messieurs Jean Beauchamp, Jasmin Bellavance et Maxime Frappier reprennent leur siège.

Il est 20 h 13.

DEMANDES D'AJOUT D'ESPACE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

RÉSOLUTION CA-2020-011

Attendu qu'environ 350 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation;

Attendu que plusieurs écoles du CSSCV atteignent déjà leur capacité d'accueil maximal;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires seront donc nécessaires au cours des prochaines années;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées transmette les demandes d'agrandissements suivantes au ministère de l'Éducation :

- agrandissement de 300 places-élèves à l'École secondaire Hormidas-Gamelin, à Gatineau;
- agrandissement de 11 classes et un gymnase à l'école du Sacré-Cœur, à Gatineau;
- remplacement de l'école St-Pie-X, à Papineauville (14 classes) sur les terrains de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;
- agrandissement de 4 classes et un gymnase à l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon;
- construction d'une école exclusivement dédiée à la maternelle 4 ans, dans le secteur Buckingham (12 classes).

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – APPROBATION

RÉSOLUTION CA-2020-012

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées dispose de diverses mesures budgétaires permettant la réfection et l'amélioration de son parc immobilier;

Attendu que pour l'année scolaire 2020-2021, un investissement de près de 9 millions \$ est prévu à cet égard;

Attendu que le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 définit les sommes investies et les projets menés au cours des 5 prochaines années;

Attendu que les montants prévus pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 ont été confirmés par le ministère de l'Éducation;

Attendu que les montants pour les années subséquentes constituent des projections;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 soit adopté tel que déposé;

QUE malgré l'adoption dudit plan, les montants définis demeurent confidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE CESSION À LA VILLE DE GATINEAU DU TERRAIN SITUÉ
AU 460, RUE DU PROGRÈS**

RÉSOLUTION CA-2020-013

Attendu les termes de la résolution CA-2020-2021-011 en vertu de laquelle le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées formule une demande d'agrandissement de l'école du Sacré-Cœur, dans le secteur Masson-Angers de la Ville de Gatineau;

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 272.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire peut « requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre »;

Attendu que le terrain situé au 460, rue du Progrès, qui est adjacent à l'école du Sacré-Cœur, (G) appartient à la Ville de Gatineau;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées demande formellement à la Ville de Gatineau de lui céder, à titre gratuit, le terrain situé au 460, rue du Progrès en vue de l'agrandissement éventuel de l'école du Sacré-Cœur (G).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LE CLUB QUAD PETITE-NATION CONCERNANT
UN DROIT DE PASSAGE SUR LE TERRAIN ET L'UTILISATION D'UN STATIONNEMENT DE
L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION CA-2020-014

Attendu que le protocole d'entente intervenu le 11 avril 2012 entre les deux parties est échu depuis le 31 octobre 2017;

Attendu la demande formulée par monsieur Luc Bureau, président du Club Quad visant le renouvellement du protocole d'entente concernant un droit de passage sur le terrain de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau et l'utilisation d'un stationnement;

Attendu la recommandation de la chargée de projets au Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général;



Il est proposé monsieur Maxime Frappier;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit autorisé à signer le protocole d'entente intervenu entre le Club Quad Petite-Nation et le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées concernant un droit de passage sur le terrain de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau et l'utilisation d'un stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CA-2020-015

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 26.

Daniel Cooke,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général